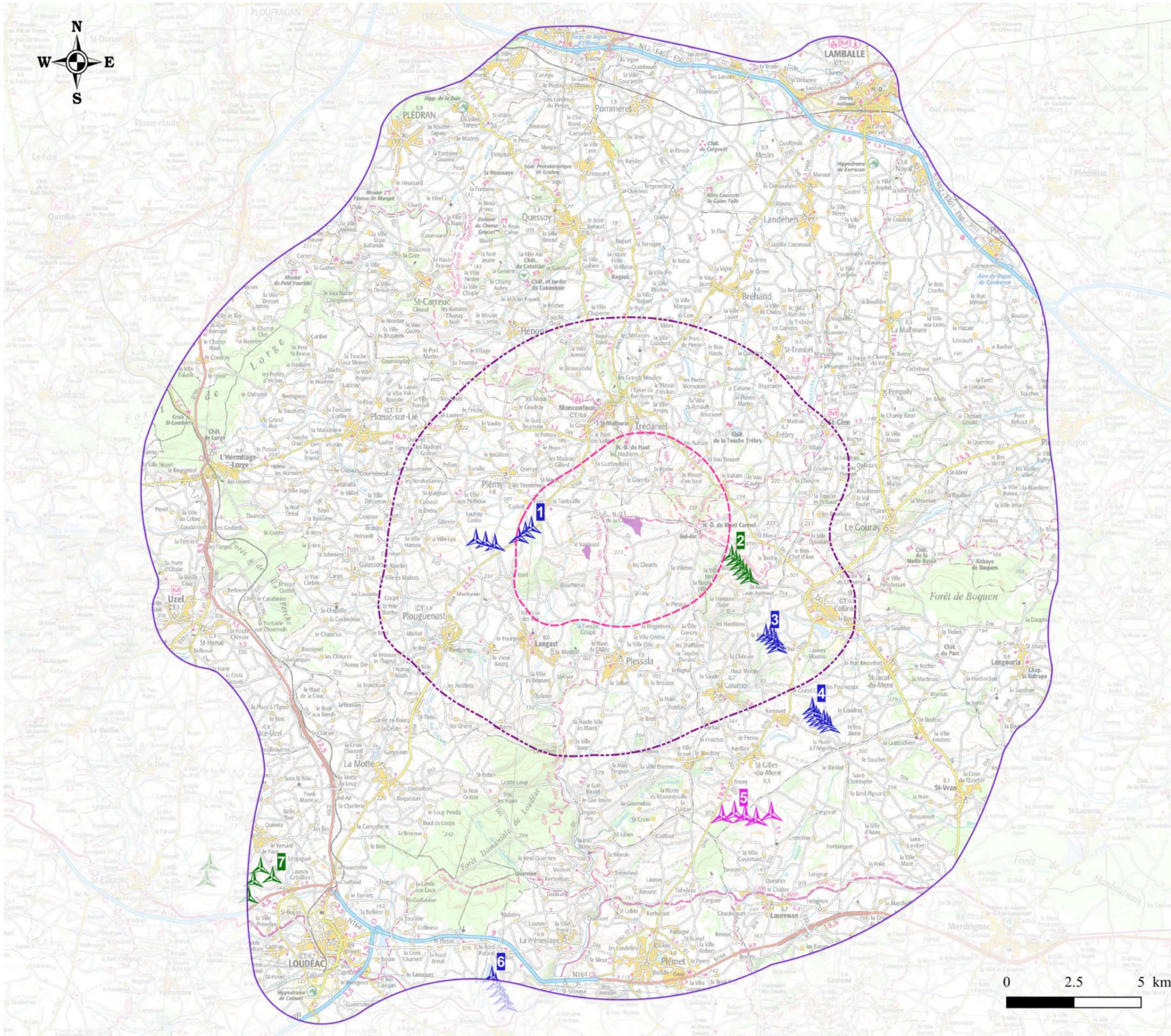


A long, straight lawn flanked by tall, thin trees and low hedges, leading to a large, classical building in the distance. The scene is captured from a low angle, looking down the length of the lawn. The trees are tall and slender, with dense green foliage. The hedges are low and neatly trimmed. The building in the background is a large, multi-story structure with a classical facade, featuring a central entrance with columns and a pediment. The sky is overcast and grey.

## 3 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE



# Contexte éolien



Décembre 2020

Sources : IGN 100®  
DREAL Bretagne  
Copie et reproduction interdites

## Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

### Aires d'étude

Immédiate

Rapprochée

Eloignée

### Parcs éoliens riverains

▲ Eolienne construite

▲ Eolienne accordée

▲ Eolienne en instruction

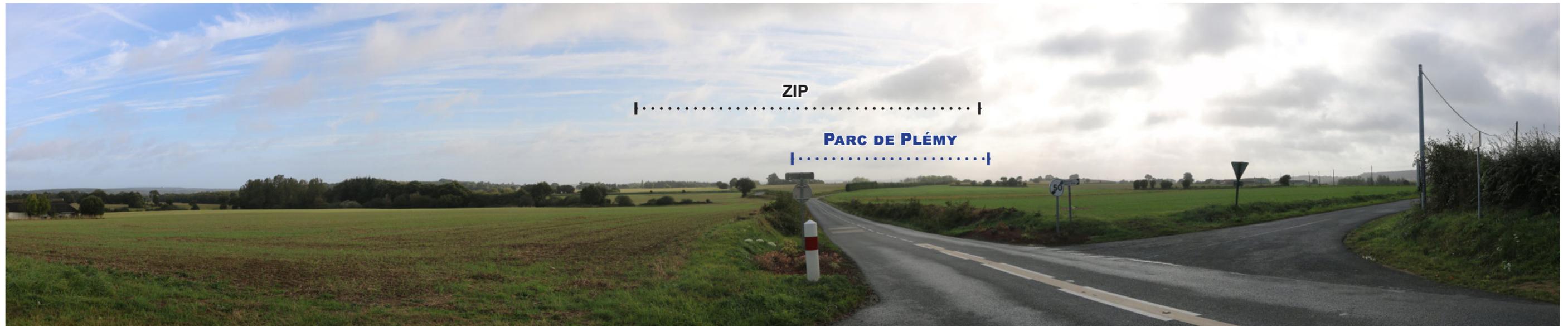


Fig. 14 : Vue depuis l'intersection à la sortie Est de L'Hermitage-Lorge

L'aire d'étude éloignée englobe les quatre parcs éoliens de Plémy, de Trébry, du Placis Vert et des Landes du Mené. Au Sud et à l'Ouest, plusieurs parcs éoliens sont actuellement accordés mais ne sont pas encore construits. Si la plupart des parcs construits se situent dans les aires d'étude immédiate et rapprochée, l'aire d'étude éloignée offre plusieurs points de vues qui mettent en lien ces parcs dans un même champ de vision. Cependant du fait de leur faible nombre, **l'enjeu lié aux effets cumulés est modéré.**

En effet, la spécificité d'une grande partie de ce territoire est qu'il se caractérise par des vallonnements et une végétation généreuse qui se posent en masques dans de nombreuses situations. Cependant, ces mêmes vallons servent tout autant à masquer des points de vues qu'à en révéler d'autres, notamment depuis les points hauts. Depuis ces hauteurs, le relief génère des belvédères, ouvrant la vue sur le lointain.



Fig. 15 : Vue depuis la D53 au Sud de la Forêt Domaniale de Loudéac

La vue ci-dessus met en évidence une intervisibilité forte puisqu'elle dévoile l'ensemble des parcs au Sud-Est qui s'alignent sur la ligne de crête. Depuis cet axe et malgré la présence de la Forêt Domaniale de Loudéac au premier plan, le relief de la crête est pleinement visible et forme un horizon qui met en avant les parcs éoliens. Depuis ce point en altitude, la Forêt Domaniale de Loudéac ne constitue pas un filtre assez haut pour interrompre les vues en direction de la zone d'implantation potentielle. Cependant, celle-ci risque d'en atténuer la perception en masquant une partie des mats. La visibilité en direction de la zone d'implantation sera donc possible mais **la sensibilité restera modérée.**

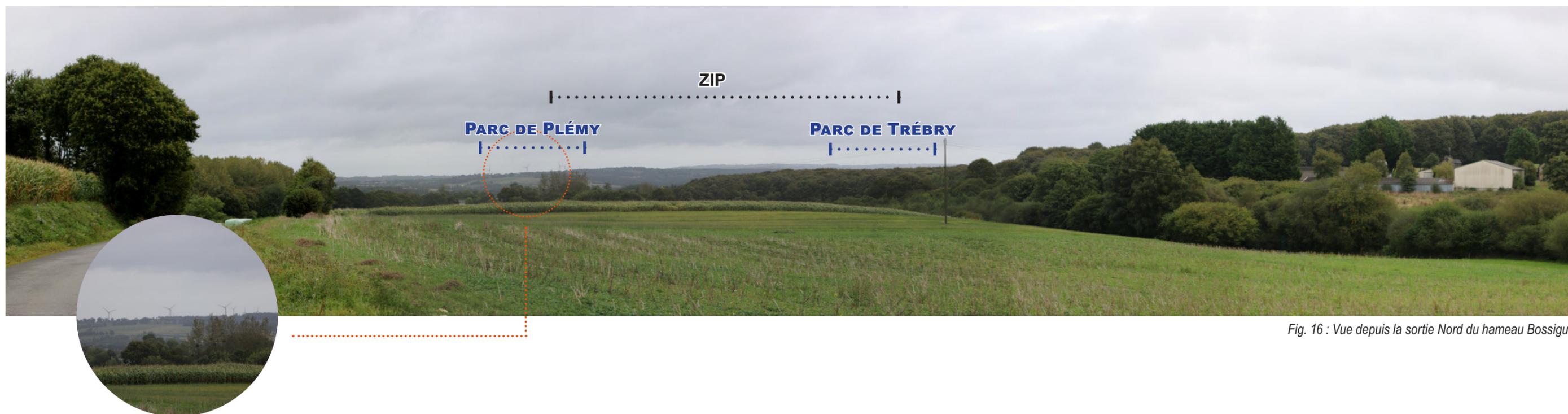
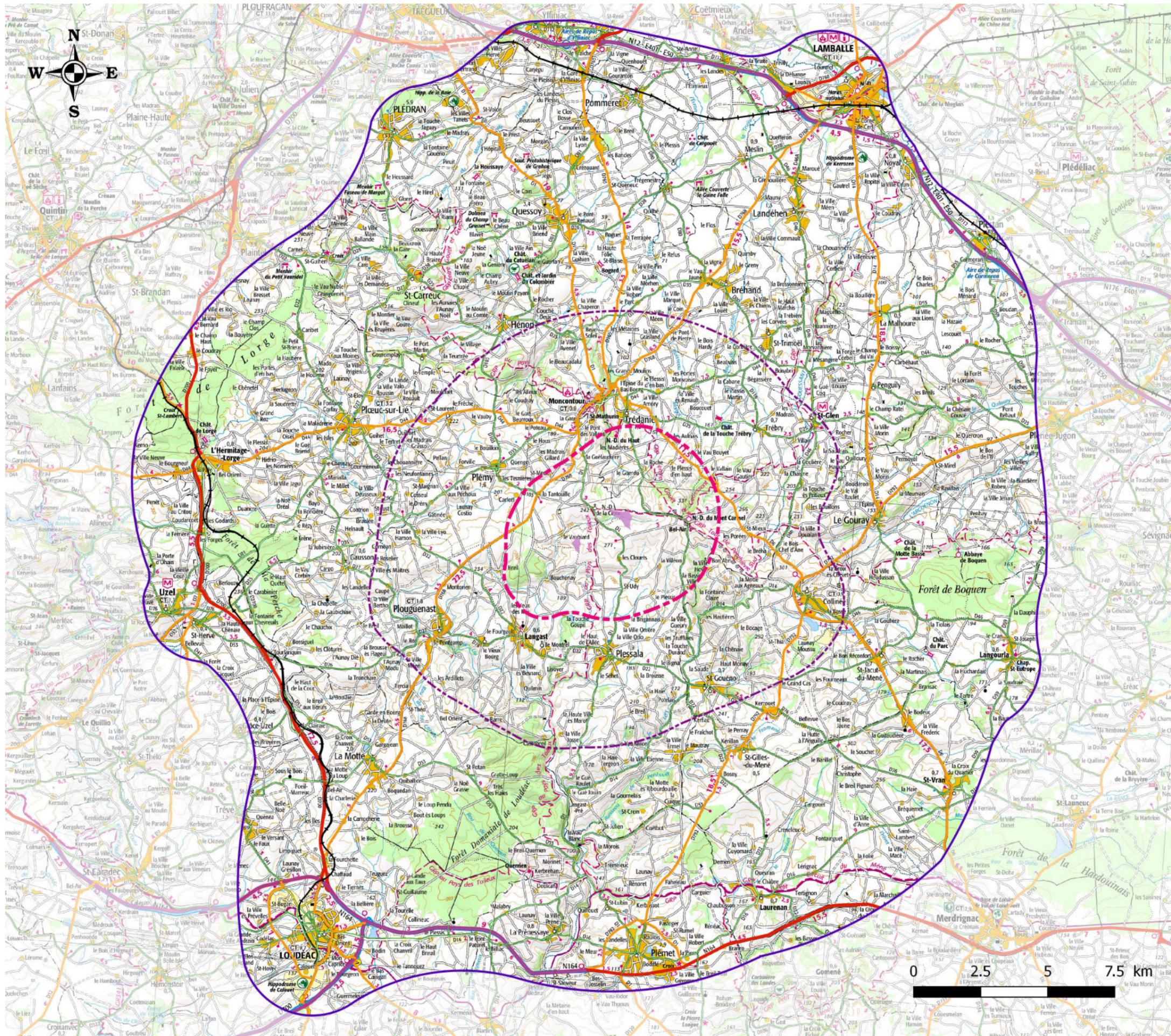


Fig. 16 : Vue depuis la sortie Nord du hameau Bossiguel

Sur les quatre parcs éoliens présents sur l'ensemble des aires, trois sont regroupés sur la ligne de crête tandis que le dernier est isolé. Disposés en motif de lignes à équidistance les uns des autres, les trois parcs de Trébry, du Placis Vert et des Landes du Mené, se situent sur la partie la plus haute du territoire d'étude. Ces parcs présentent une forte visibilité du fait de leur emplacement en point haut. Cependant, en raison de la faible présence de parcs éoliens sur l'aire d'étude, l'enjeu est modéré.

Dans cette aire d'étude, les questions d'effets cumulés seront principalement perçus depuis les points hauts et la ligne de crête, notamment depuis les axes de communication, axes principaux de découverte du paysage. Finalement, peu de zones de l'aire d'étude éloignée permettent de voir plusieurs parcs éoliens en même temps que la zone d'implantation potentielle, compte tenu des caractéristiques paysagères qui offrent de nombreux masques à la perception. La sensibilité est ainsi faible à modérée.



# Infrastructures de transport

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Septembre 2019

Source : IGN 100® et BD Alti  
Copie et reproduction interdites

## Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

### Aires d'étude

Aire d'étude éloignée

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude immédiate

### Réseau routier

Type autoroutier

Liaison principale

Liaison régionale

Liaison locale

### Autre infrastructure de transport

Voie ferrée

## 3.2 Les axes de communication

L'aire d'étude éloignée est majoritairement composée d'un réseau dense de routes départementales et communales. Deux axes routiers plus importants occupent l'extrémité Nord et Sud. Au Nord, au niveau de la ville de Lamballe, la N12-E50 constitue un axe très fréquenté. Au Sud, aux abords de Loudéac, la N164 s'impose comme le deuxième axe à forte fréquentation dans l'aire d'étude éloignée. A l'Ouest, entre Loudéac et L'Hermitage-Lorge, la D700 constitue un axe de circulation relativement emprunté. Sept routes départementales de moyenne importance se répartissent sur l'aire d'étude : la D44, la D1, la D765, la D768, la D14, la D792, et la D6. Le reste du réseau viaire, de moindre importance et de plus faible fréquentation, se décompose en routes départementales, communales et chemins communaux. Deux voies ferrées traversent l'aire d'étude éloignée, au Nord au niveau de Lamballe et à l'Ouest au niveau de L'Hermitage-Lorge. La densité des infrastructures de transport sur le territoire d'étude représente **un enjeu fort**.



© ATER Environnement, 2019

Fig. 18 : La D14 au niveau du hameau La Villeneuve



© ATER Environnement, 2019

Fig. 17 : La N12-E50 à son intersection avec la D14 à la sortie Sud de Lamballe



© ATER Environnement, 2019

Fig. 19 : La D792 au niveau du hameau St Mirel



© ATER Environnement, 2019

Fig. 20 : La D6 au niveau de Saint-Jacut du Mené

La N12-E50 est une route nationale reliant à grande échelle Vélizy-Villacoublay à Brest. Voie rapide issue du plan routier breton, elle correspond à l'antique chemin royal de Paris vers la Bretagne. Au kilomètre 401 sur la portion entre Rennes et Brest, elle traverse la ville de Lamballe, dans l'aire d'étude éloignée. Cette portion est également la route européenne 50, qui justifie son appellation en deux parties. 2X2 voies, limitée à 110km/h, elle constitue un axe routier majeur sur le territoire breton. De ce fait elle représente **un enjeu fort**. Cette voie rapide, qui délimite la partie Nord-Est de l'aire d'étude, est cernée de talus arborés sur la quasi-totalité de son emprise au sein de l'aire d'étude. Par conséquent, aucune visibilité n'est possible en direction de la zone d'implantation potentielle. **La sensibilité est nulle.**

La N164, située au Sud de l'aire d'étude au niveau de Loudéac est un axe routier de 162km destiné à favoriser l'accessibilité en Bretagne. Au coeur d'un programme de réaménagement, cet axe est voué à une importante fréquentation. Il représente donc **un enjeu fort**. Contrairement à la N12, la N164 n'est pas cernée de talus, mais présente une végétation parfois dense à ses abords immédiats. Cependant, l'absence de régularité de cette végétation offre des vues lointaines notamment sur les parcs éoliens au Sud de l'aire d'étude éloignée. De part et d'autre de Plémet notamment, à l'Ouest, l'axe permet de possibles vues sur la zone d'implantation potentielle, permis par une végétation éparse et discontinue. Bien que la distance vis-à-vis du projet soit grande, **la sensibilité est faible.**



© ATER Environnement, 2019

Fig. 21 : La D72 au croisement avec la D76 au niveau de Kerrouet



© ATER Environnement, 2019

Fig. 22 : La N164 à la sortie Sud de Plémet

La D44 traverse le territoire d'étude à l'Ouest entre L'hermitage-Lorge et Ploec-sur-Lié. Entre ces deux communes, elle évolue dans un paysage au relief légèrement vallonné et souvent ouvert qui offre des vues lointaines. L'alternance de cultures de maïs et de pâturages donnent à voir ponctuellement des perspectives lointaines. Compte tenu de son importance et de sa fréquentation, la D44 constitue **un enjeu modéré et possède une sensibilité faible à modérée**.

La D1 et la D765 situées au Nord de l'aire d'étude éloignée possèdent une trajectoire quasi-similaire, verticales et parallèles. Ces axes routiers d'importance moyenne, convergent en direction de Moncontour et plus largement en direction de la zone d'implantation potentielle. La D1, traverse la commune de Quessoy, et passe au centre d'une zone possédant de nombreux monuments historiques. Ces axes s'inscrivent dans un paysage plus vallonné à l'Ouest et plus plat à l'Est en se rapprochant de la plaine de Penthièvre. Ainsi, **l'enjeu** associé à la fréquentation et à l'importance de ces axes **est modéré**, tandis que **la sensibilité est faible**.



© ATER Environnement, 2019

Fig. 24 : La D44 à la sortie Est de L'Hermitage-Lorge



© ATER Environnement, 2019

Fig. 23 : La D700 au niveau de La Motte au Loup



© ATER Environnement, 2019

Fig. 25 : Voie ferrée désaffectée au niveau de la Motte au Loup



© ATER Environnement, 2019

Fig. 26 : La D1 au niveau de la sortie Sud de Quessoy

La D768 traverse la plaine de Penthièvre de Lamballe à Moncontour en traversant la ville de Bréhand. Cet axe traverse un environnement de cultures et de haies éparses ou les paysages sont ouverts sur le lointain. Orienté dans le sens de la zone d'implantation potentielle, les vues en direction du projet sont donc possibles à plusieurs endroits. En tant qu'axe secondaire, la fréquentation y est donc relativement peu dense, créant **un enjeu faible à modéré**. En offrant des vues potentielles sur le projet dans un relief plat et dégagé de massif boisé, **la sensibilité est ainsi faible à modérée**.

La D14 s'étend au sein de l'aire d'étude de Lamballe à Le Gouray en empruntant une trajectoire verticale. Située également en grande partie dans la plaine de Penthièvre elle possède des caractéristiques proches de la D768. Les vues y sont ouvertes et lointaines, dans un tissu majoritairement agricole parsemé de haies peu denses. De ce fait, **l'enjeu et la sensibilité sont modérés**.



© ATER Environnement, 2019

Fig. 27 : La D25 à la sortie Est de St-Carreuc



© ATER Environnement, 2019

Fig. 28 : Ligne Paris-Montparnasse-Brest entre Yffiniac et Pommeret

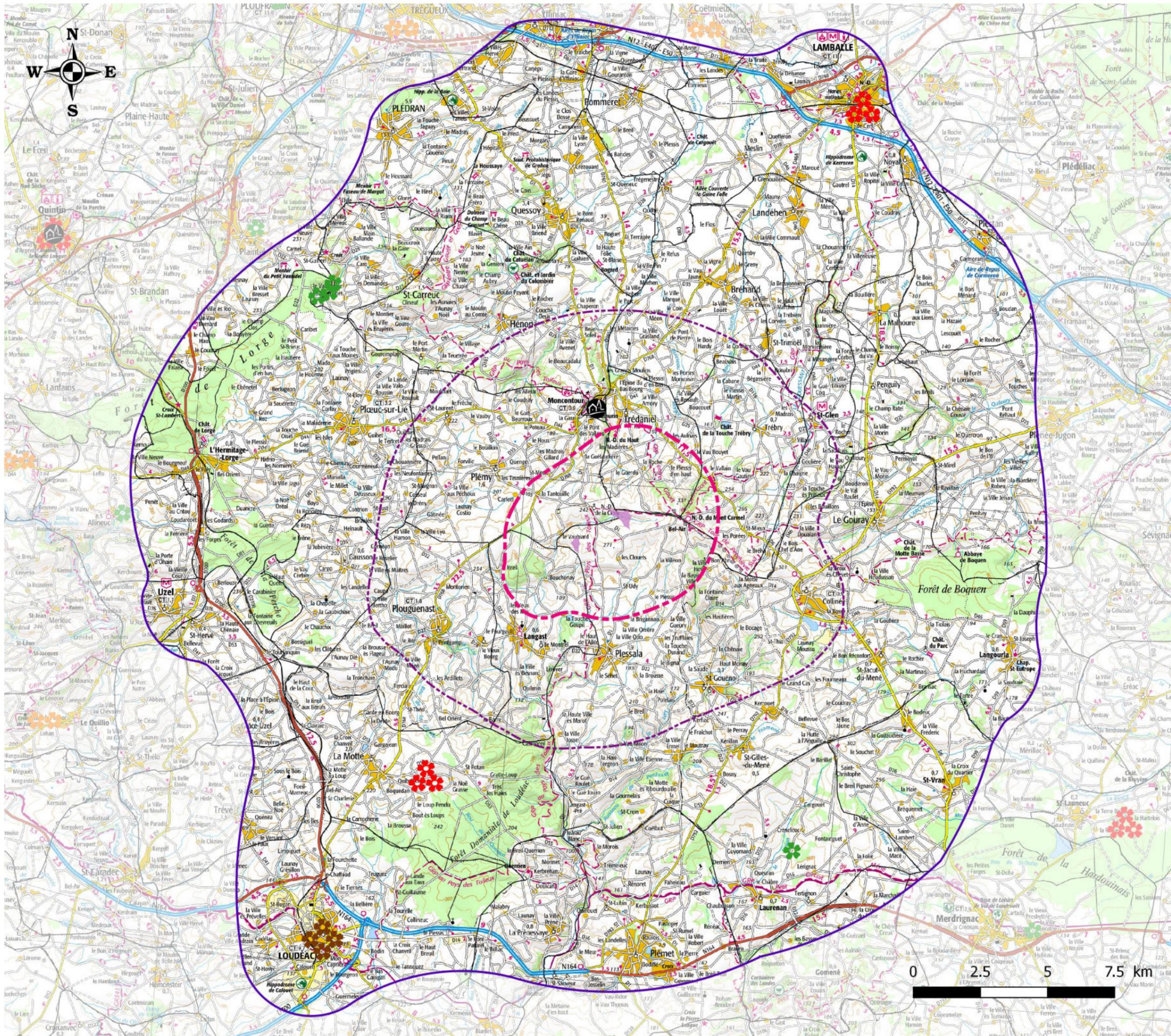
La D792, traverse le périmètre d'étude de Plénée-Judon à Plémet en passant par Collinée. Il se divise ainsi en deux portions, à l'Est et au Sud. Cet axe s'inscrit dans l'unité paysagère du Massif du Mené, caractérisé par ses vallées et haies bocagères. A l'Est, la portion qui traverse la commune de Le Gouray est située derrière la crête, rendant la zone d'implantation potentielle invisible pour les automobilistes. Plus au Sud, le relief et la végétation masquent les vues lointaines en dehors de quelques points hauts notamment au niveau de Bosny, St-Gilles-du-Mené et Kerrouet qui ouvrent des perspectives en direction du futur projet. De ce fait, la **l'enjeu de cet axe est modéré avec une sensibilité faible à modérée.**

La D6 est une route départementale qui relie Trébeurden à Illifaut. Dans l'aire d'étude éloignée, elle relie les communes de St-Jacut-du-Mené, Le Bodeuc et St-Vran. Sa trajectoire, en direction de la zone d'implantation potentielle lui confère un rôle important au sein de l'aire d'étude, cependant, sa position à l'Est de la crête qui crée un relief topographique entre le Mont Bel-Air et La Hutte à l'Anguille, annule la visibilité en direction du projet. Situé plus en contrebas, l'axe routier présente donc **un enjeu modéré et une sensibilité nulle.**

L'axe ferroviaire situé à l'Ouest de l'aire d'étude éloignée et qui traverse les forêts de L'Hermitage-Lorge et de la Perche est aujourd'hui désaffectée. De ce fait, **son enjeu est nul de même que sa sensibilité.**

La liaison ferroviaire située au Nord de l'aire d'étude et qui traverse la ville de Lamballe correspond aux lignes Paris Montparnasse-Brest et Lison-Lamballe. Sa création date de 1863. Légèrement surélevée au niveau de Pommeret, elle trace un itinéraire en parallèle de la N12, et offre des vues sur la plaine de Penthièvre. Dans cette zone, peu de masques visuels s'interposent en direction de la zone d'implantation du projet. De part sa liaison avec Paris, l'axe est soumis à une importante fréquentation, qui crée **un enjeu fort.** Son emplacement, dans une plaine avec un paysage ouvert peut contribuer à offrir des vues sur le futur projet, en revanche la distance et la vitesse de déplacement du train devraient en atténuer les effets visuels potentiels. **La sensibilité est ainsi faible à modérée.**

**La majorité des axes de communication qui sillonnent l'aire d'étude éloignée sont cernés de végétation dans un paysage de vallons, empêchant les vues lointaines. Cependant, quelques ouvertures persistent depuis les points hauts, les hauts de coteaux ou bien les lignes de crêtes. La plaine de Penthièvre, située à l'Est, se caractérise par ses cultures agricoles et son faible relief qui offre des points de vues sur la zone d'implantation potentielle. De manière générale, depuis l'ensemble des axes, qu'ils soient importants ou secondaires, les futures éoliennes ne resteront que très peu visibles ou dissimulées entre les bosquets. La distance entre ces axes et la zone de projet contribuera également à amoindrir les perceptions visuelles potentielles des futures éoliennes dans le paysage.**



# Villes et villages

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Septembre 2019

Source : IGN 100® et BD Alti  
Copie et reproduction interdites

## Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

### Aires d'étude

Aire d'étude éloignée

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude immédiate

### Limites administratives

Limites communales

### Communes labélisées

Villes et Villages fleuris 1er échelon

Villes et Villages fleuris 2nd échelon

Villes et Villages fleuris 3e échelon

Villes et Villages fleuris 4e échelon

Petites Citées de Caractère

### 3.3 Les bourgs

L'aire d'étude éloignée comprend deux grands ensembles bâtis, la ville de Loudéac située au Sud-Ouest et la ville de Lamballe située au Nord-Est. Plusieurs villes de taille modeste occupent le territoire de l'aire d'étude à l'image de Ploëuc-sur-Lié, Plédran, Uzel, Plémet, Quessoy entre autres. Par ailleurs, l'aire d'étude éloignée est parsemée d'un important réseau de petites villes, villages et hameaux.

Quatre communes portent le label de Villes et villages fleuris échelon 1, une commune possède l'échelon 2, deux communes sont classées échelon 3 et enfin, la ville de Loudéac est labélisée échelon 4 des Villes et villages fleuris. La ville de Lamballe, labélisée, possède par ailleurs un attrait touristique majeur en raison de son patrimoine architectural, de ce fait elle constitue un enjeu vis-à-vis du futur projet éolien.

Compte-tenu de l'absence de grandes agglomérations dans l'aire d'étude mais du grand nombre de villes moyennes, villages et hameaux, **l'enjeu est modéré.**

Communes	Labels	Distance (km)
Morbihan		
HILLION	Villes et villages fleuris 1	20,6
PLAINTEL	Villes et villages fleuris 1	17,2
LAURENAN	Villes et villages fleuris 1	13,9
ALLINEUC	Villes et villages fleuris 1	17,9
COETMIEUX	Villes et villages fleuris 2	18,9
LA MOTTE	Villes et villages fleuris 3	11,2
LAMBALLE	Villes et villages fleuris 3	18,6
LOUDEAC	Villes et villages fleuris 4	18,7

Fig. 29 : Tableau des villes et villages labellisés

Les communes labellisées proposent un environnement accueillant et favorisent la solidarité et la participation des habitants pour embellir leur lieu de vie. Cet enthousiasme renforce l'esthétisme et l'identité de la commune. De plus, ces efforts permettent de favoriser l'attractivité touristique et contribuent au développement de l'économie locale. Les communes labellisées peuvent donc présenter un enjeu plus important que les communes voisines.



© ATER Environnement, 2019

Fig. 30 : Entrée Est de L'Hermitage-Lorge



© ATER Environnement, 2019

Fig. 31 : Vue depuis le Nord de Laurenan

La ville de Loudéac, située au Sud-Ouest à environ 18,7km, constitue la commune la plus conséquente de l'aire d'étude éloignée. En complément de son label de Villes et villages fleuris échelon 4, elle se définit comme ville active et sportive selon le site officiel de sa mairie. Bien desservie par des axes routiers importants qui l'encerclent, la ville possède une attractivité liée à ses activités mais ne possède pas de monuments historiques. **L'enjeu est ainsi modéré.**

Au Nord-Est de la zone d'implantation potentielle, à environ 18,6km, la ville de Lamballe s'impose comme la seconde commune la plus importante du Nord de l'aire d'étude éloignée. La présence de nombreux monuments historiques classés et inscrits confère un caractère patrimonial à l'origine de la renommée de la commune. Son rayonnement tient également des activités qu'elle propose grâce à son Haras national notamment. Son label de Villes et villages fleuris échelon 3 participe à son attractivité. Malgré son éloignement vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle, l'attrait touristique que constitue cette commune permet de définir que **l'enjeu est modéré à fort**. La sensibilité se mesure quant-à-elle en fonction des points hauts depuis lesquels les potentielles éoliennes pourraient être visibles. **De ce fait, la sensibilité est modérée.**

Sur la plaine de Penthièvre, les villages et hameaux, notamment Landéhen, Quessoy ou encore Bréhand, sont dispersés dans un maillage de cultures agricoles dans un relief plat, offrant des vues lointaines. L'absence de monuments historiques dans cette partie de l'aire d'étude réduit l'enjeu, d'autant que les centres bourgs restent peu impactés en raison de la hauteur du bâti. Cependant certaines entrées et sorties de bourgs peuvent avoir des vues lointaines sur la zone d'implantation du projet qui seront néanmoins atténuées par la distance. De ce fait **l'enjeu est faible de même que la sensibilité.**

Au Sud et à l'Ouest, le relief vallonné et la présence de massifs forestiers et des trois Forêts Domaniales de Loudéac, de la Perche et de L'Hermitage Lorge limitent fortement les vues étendues, en dehors de quelques exceptions, notamment depuis la petite ville de Laurenan qui offre un point de vue depuis le Nord. **L'enjeu est faible tout comme la sensibilité.**

A l'Est, de part et d'autre de la Forêt de Boquen, de nombreux monuments historiques sont situés proches de hameaux, créant un **enjeu modéré à fort**. Cependant, leur localisation à l'Est de la crête annule toute sensibilité vis-à-vis du futur projet éolien. **La sensibilité est donc nulle.**



© ATER Environnement, 2019

Fig. 32 : Vue sur l'Eglise Saint-Martin dans le centre de Lamballe



© ATER Environnement, 2019

Fig. 33 : Centre-ville d'Uzel



© ATER Environnement, 2019

Fig. 34 : Entrée Nord-Ouest de Loudéac



© ATER Environnement, 2019

Fig. 35 : Centre bourg de Loudéac



© ATER Environnement, 2019

Fig. 36 : Vue sur l'église du centre de Plémet



© ATER Environnement, 2019

Fig. 37 : Centre de Plestan



© ATER Environnement, 2019

Fig. 39 : Entrée Sud-Ouest de La Motte



© ATER Environnement, 2019

Fig. 38 : Entrée de St-Carreuc



© ATER Environnement, 2019

Fig. 40 : Centre-ville de Ploec-sur-Lié



© ATER Environnement, 2019

Fig. 41 : Entrée dans le centre de Quessoy



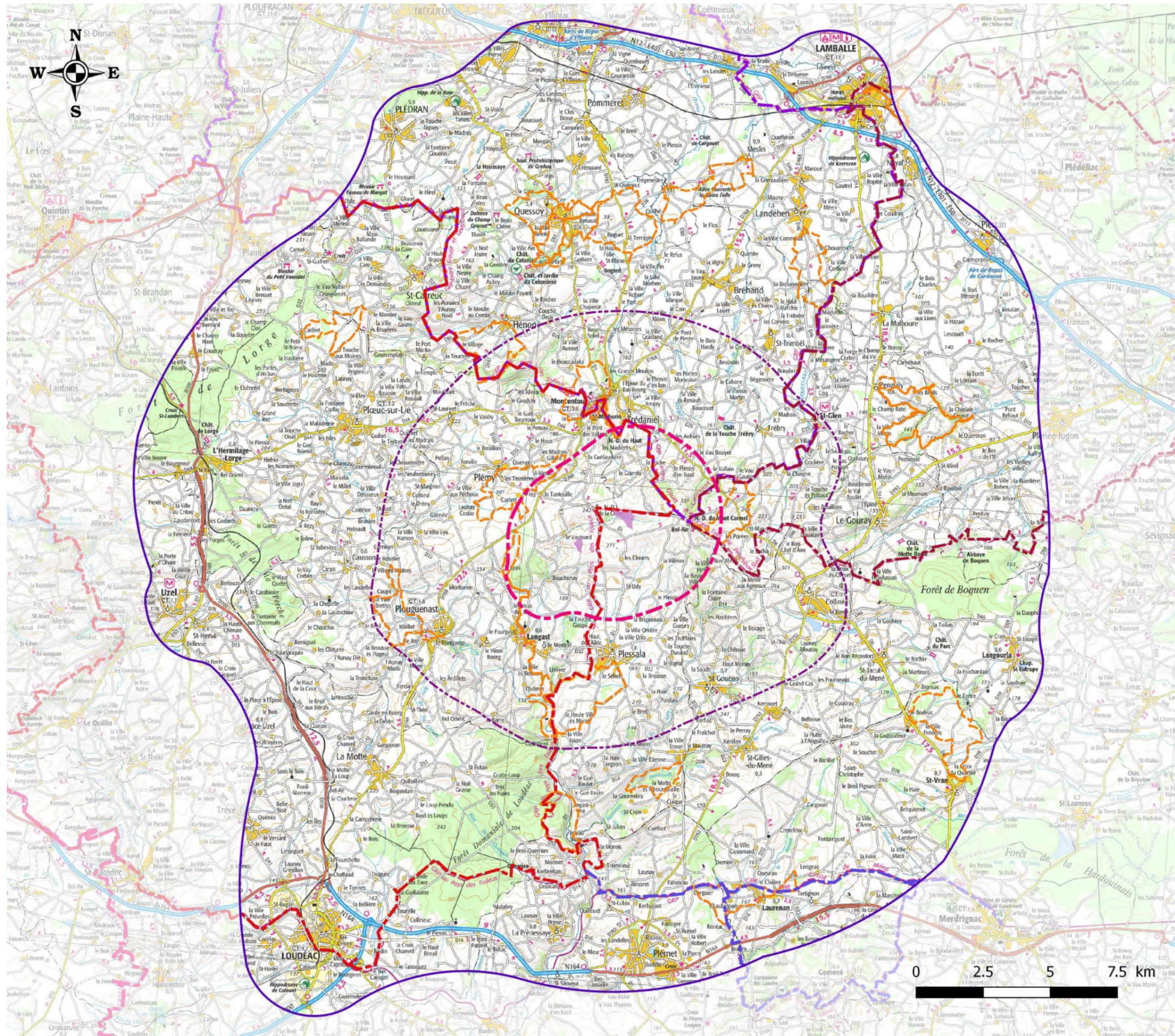
© ATER Environnement, 2019

Fig. 42 : Sortie S-O de Landéhen

De manière générale les centres-bourgs des villes, villages et hameaux de l'aire d'étude éloignée ne seront que peu vulnérables au futur projet éolien en raison de la densité et de la hauteur du bâti environnant. Cependant, certains bourgs possèdent des entrées et sorties de villes orientées en direction de la future zone d'implantation du projet, pouvant potentiellement faire apparaître le projet. C'est notamment le cas dans la plaine de Penthievre située à l'Est, qui demeure plus exposée en raison de l'absence de relief et d'une végétation de haies peu denses. Au Nord, à l'Ouest et au Sud, les villes, villages et hameaux sont dispersés dans un relief vallonné et une végétation dense de haies et de massifs boisés qui créent des masques visuels en direction de la zone d'implantation potentielle.

Par ailleurs, en dehors des deux villes de Loudéac et de Lamballe qui représentent un enjeu touristique et de fréquentation, l'aire d'étude éloignée se compose majoritairement de petits bourgs dont l'enjeu est moindre. La sensibilité augmente dès lors que ces derniers sont situés proche de l'aire d'étude rapprochée.

Par conséquent, la sensibilité globale est faible.



# Tourisme

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Septembre 2019

Source : IGN 100® et BD Alti  
Copie et reproduction interdites

## Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

### Aires d'étude

Aire d'étude éloignée

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude immédiate

### Sentiers de randonnée

GRP Entre Gouët et Gouessant

GRP Au Pays des Toileux

GRP Petit circuit du Mené

GRP Tour de Penthièvre Sud

Sentiers de randonnée locaux

### 3.4 Les sentiers de randonnée et belvédères



Fig. 43 : GRP de Plaintel, de le Gouët de St-Carreuc et de Moncontour



Fig. 44 : GRP au Pays de Toileux

L'aire d'étude éloignée est traversée par un réseau de sentiers de randonnée dont quatre GRP : le GRP Tour de Penthièvre Sud, le GRP Au Pays des Toileux, le GRP Entre Gouët et Guessant et enfin le GRP Petit circuit du Mené à l'extrémité Sud. De plus, un important réseau de chemins de randonnée locaux maille le territoire de l'aire d'étude éloignée.

La présence de GRP mais l'absence de GR et de tout autre chemin de randonnée de grande fréquentation contribue à définir que **l'enjeu est modéré**.

L'ensemble des GRP parcourant l'aire d'étude éloignée convergent vers l'aire d'étude immédiate où ils se rassemblent au niveau du Mont Bel Air. En revanche, dans l'aire d'étude éloignée, ces derniers ne représentent pas un enjeu au regard de la zone d'implantation potentielle. En effet, les circuits serpentent entre les vallées dans des zones enclavées ou boisées qui n'offrent que rarement des vues ouvertes. En revanche, dans l'aire d'étude rapprochée et plus encore dans l'aire immédiate, les vues se multiplient en direction de la zone d'implantation potentielle.

Ainsi, au sein de l'aire d'étude éloignée, la **sensibilité est nulle**.



Fig. 45 : Circuit du Fuseau de Margot et GRP entre Gouët et Guessant



© ATER Environnement, 2019

Fig. 46 : GRP Entre Gouët et Gouessant



© ATER Environnement, 2019

Fig. 48 : GRP Petit Circuit du Mené



© ATER Environnement, 2019

Fig. 47 : GRP de Boquen, Dolo et Jugon

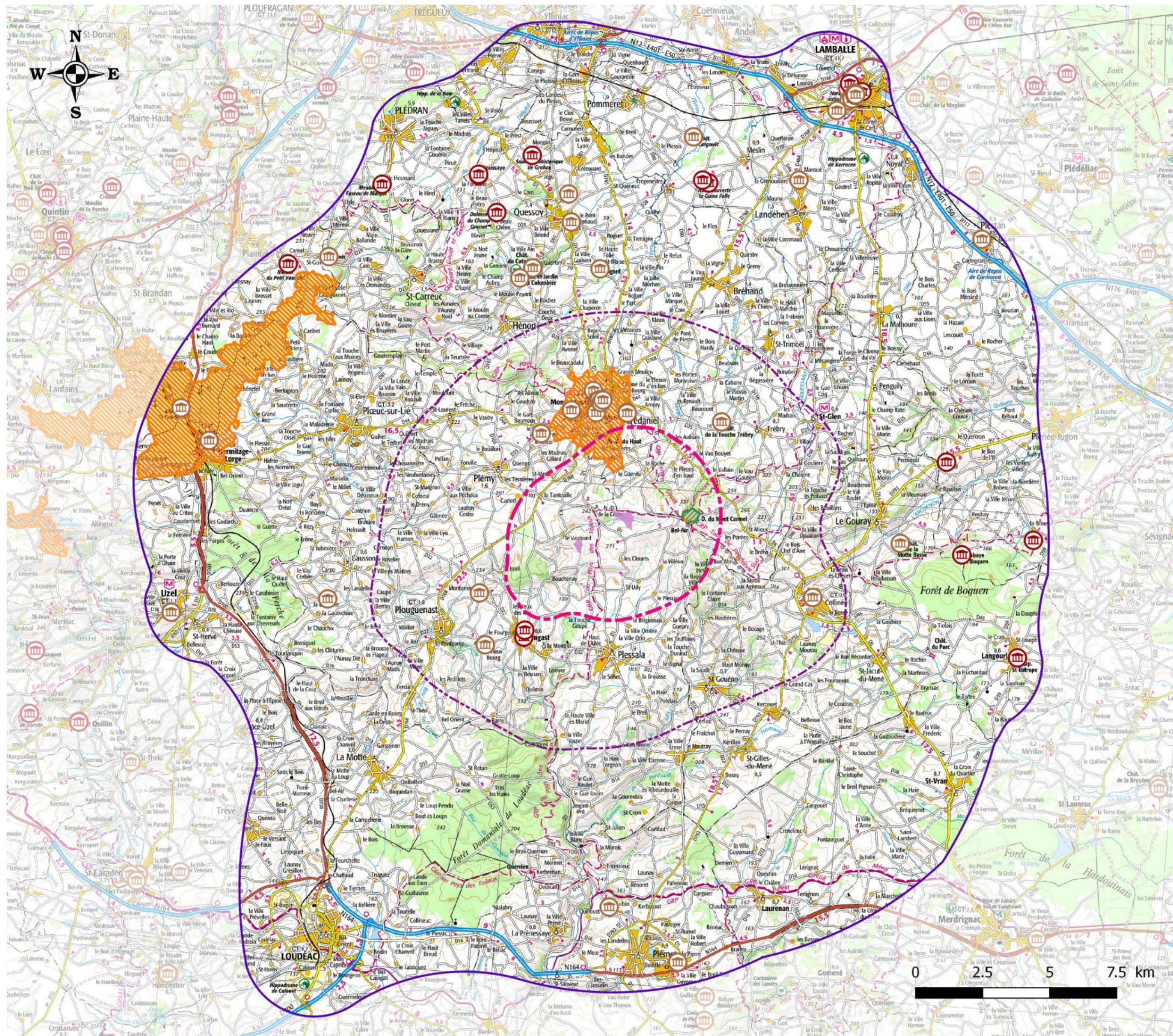


© ATER Environnement, 2019

Fig. 49 : GRP Petit Circuit du Mené

L'importance du réseau de sentiers de randonnée, essentiellement répartis entre de nombreux GRP et plusieurs chemins locaux, présente un enjeu modéré, néanmoins, les nombreux obstacles paysagers tels que les reliefs vallonnés et les boisements ne permettent pas d'ouvertures visuelles en direction de la zone d'implantation potentielle. La sensibilité est donc faible.





# Patrimoine

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Septembre 2019

Source : IGN 100® et BD Alti  
Copie et reproduction interdites

## Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

### Aires d'étude

Aire d'étude éloignée

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude immédiate

### Monuments historiques

Classé

Inscrit

Sites classés

Sites inscrits



**A - Les monuments historiques classés**

Communes	Monuments	Distance (km)
<b>Classés</b>		
Plénée-Jugon	Menhirs (deux)	11,7
	Abbaye de Boquen	12,1
	Allée couverte dite La Roche aux Fées	14,8
Quessoy	Dolmen du Champ-Grosset	11,8
	Château de la Houssaye	13,4
	Château de la Houssaye/Colombier	13,4
	Souterrain protohistorique de la Ville-Grohan	13,5
Plédran	Menhir de la Touche-Bude	14,8
Plaintel	Menhir dit du Petit Vauridel	14,8
Le Méné	Eglise (ancienne) / Chapelle Sainte Eutrope	15
Lamballe	Ensemble mégalithique de la Lande du Gras	12,5
	Maison dite du Bourreau	17,5
	Eglise Notre-Dame	17,7
	Eglise Saint-Martin	17,8

Fig. 50 : Tableau des monuments classés de l'aire d'étude éloignée



© ATER Environnement, 2019

Fig. 51 : Chapelle Sainte Eutrope



© ATER Environnement, 2019

Fig. 52 : Abbaye de Boquen



© ATER Environnement, 2019

Fig. 53 : Abbaye de Boquen, vue d'ensemble

L'aire d'étude éloignée se compose d'un patrimoine architectural peu dense, réparti sur l'ensemble de la zone. Au Sud-Ouest, la ville de Loudéac représente une des deux villes majeures de la zone mais ne présente pas d'enjeux. A l'inverse, au Nord-Est, la ville de Lamballe possède un important patrimoine architectural et historique présentant un intérêt touristique et ainsi un **enjeu fort** de fréquentation. A l'Ouest, la Forêt de L'Hermitage-Lorge est l'unique site inscrit de l'aire d'étude. En tant qu'espace fortement boisé, dans un territoire vallonné, elle ne représente pas un enjeu vis à vis du projet éolien.

L'aire d'étude éloignée présente différentes typologies de monuments pouvant être divisés en trois catégories :

- Les monuments à caractère religieux : Eglises, Chapelles, Croix, Abbayes.
- Les monuments historiques : Châteaux, Dolmen, Menhirs, Ensemble Mégalithique, Souterrain protohistorique.
- Les autres monuments : Maisons, Manoirs, Moulin, Haras.

La majorité des monuments historiques cités ci-dessus sont situés dans le Massif de Mené caractérisé par de nombreux vallons et une végétation bocagère de haies denses. Le relief associé à une végétation dense contribue à envelopper les monuments en créant des masques visuels qui occultent les perceptions de la zone d'implantation potentielle. A ce titre, pour l'ensemble d'entre eux, **la sensibilité est nulle**. Seuls les monuments présentant des points de vues en hauteur depuis la ville de Lamballe présentent une sensibilité importante, cependant, leur éloignement géographique permet de les qualifier en **sensibilité modérée**.



© ATER Environnement, 2019

Fig. 54 : Dolmen du Champ-Grosset



© ATER Environnement, 2019

Fig. 55 : Entrée du Château et jardin du Colombier



---

## LAMBALLE

Différents enjeux patrimoniaux sont présents dans l'aire d'étude éloignée. Parmi eux la ville de Lamballe s'impose comme un **enjeu fort**. En effet, cette capitale du duché de Penthièvre présente une attractivité touristique à plusieurs égards. Chargée d'histoire, dotée de nombreux monuments historiques mais également idéalement située entre terre et mer, elle est également dynamique grâce à une activité culturelle et de nombreux loisirs.

La ville offre une diversité de monuments classés et inscrits tels que plusieurs églises (Eglise Saint-Martin, Eglise Notre-Dame, Eglise Saint-Jean), de nombreuses maisons inscrites (maison dite du Bourreau, maison du 16 et 17ème siècle), quelques croix (Croix du chemin du 17ème siècle, Croix du cimetière, Croix sculptée), mais également un Haras national ou encore le Château de Cargouët et enfin un ensemble mégalithique de la Lande du Gras. Ce patrimoine architectural constitue un **enjeu fort**, néanmoins, la densité et l'étalement de la ville ainsi que la hauteur du bâti environnant contribue, globalement, à rendre la **sensibilité nulle** vis à vis du projet éolien des Hauts de Plessala. Cependant, L'Eglise Notre-Dame, ci-contre, ou bien l'Eglise Saint-Jean ainsi que le Moulin à vent Saint-Lazare présentent des points de vue ou des points hauts sur la plaine environnante permettant des vues ouvertes et lointaines en direction de la zone d'implantation potentielle et représente un **enjeu et une sensibilité forte**.

Malgré son éloignement géographique à environ 17 km au Nord-Est de la zone d'implantation potentielle, sa position en plaine offrant des vues lointaines fait de Lamballe une ville exposée au projet éolien de Plessala, c'est pourquoi sa **sensibilité est modérée**.



© ATER Environnement, 2019

Fig. 56 : Eglise Saint-Martin



© ATER Environnement, 2019

Fig. 57 : Eglise Notre-Dame



© ATER Environnement, 2019

Fig. 58 : Eglise Notre-Dame

## B - Les monuments historiques inscrits

Communes	Monuments	Distance (km)
<b>Inscrits</b>		
Quessoy	Château de Bogard	8,9
	Manoir de la Fontaine Saint-Père	10,8
Hénon	Manoir du Colombier	9,3
	Château de Catuélan	9,4
Gausson	Chapelle Saint-Nicolas	9,3
Le Méné	Château de la Motte-Basse	9,8
Les Moulins	Chapelle Saint-Lubin et calvaire	13,1
	Croix de chemin du 17ème siècle	15,6
Lamballe	Croix sculptée	13,7
	Château de Cargouët	14
	Moulin à vent de Saint-Lazare	16,7
	Maison	17,2
	Eglise Saint-Jean	17,3
	Maisons (deux)	17,4
	Maisons (deux)	17,4
	Maison du 17ème siècle	17,5
	Maison	17,5
	Maisons (deux)	17,5
	Maison	17,5
	Maison du 16ème siècle	17,6
Saint-Carreuc	Haras national	17,6
	Croix de Saint-Guéhen	14
Ploeuc-L'Hermitage	Château de Lorges	14,1
	Croix Saint-Lambert	15,4
Uzel	Maison	15
Plestan	Croix du cimetière	16,4



© ATER Environnement, 2019

Fig. 59 : Allée principale du Château de Lorges



© ATER Environnement, 2019

Fig. 60 : Chapelle Saint-Lubin et calvaire



© ATER Environnement, 2019

Fig. 61 : Croix de chemin du 17ème siècle



© ATER Environnement, 2019

Fig. 63 : Croix du cimetière



© ATER Environnement, 2019

Fig. 62 : Château de la Motte-Basse



© ATER Environnement, 2019

Fig. 64 : Château de Cargouët



© ATER Environnement, 2019

Fig. 65 : Moulin à vent Saint-Lazare



© ATER Environnement, 2019

Fig. 66 : Haras national



© ATER Environnement, 2019

Fig. 67 : Eglise Saint-Jean



© ATER Environnement, 2019

Fig. 68 : Entrée principale du Château de Catuélan



© ATER Environnement, 2019

Fig. 69 : Château de Catuélan



© ATER Environnement, 2019

Fig. 70 : Détail sur la porte du Château de Catuélan



© ATER Environnement, 2019

Fig. 71 : Château de Bogard



© ATER Environnement, 2019

Fig. 73 : Manoir de la Fontaine Saint-Père



© ATER Environnement, 2019

Fig. 72 : Croix de Saint-Guéhen



© ATER Environnement, 2019

Fig. 74 : Maison



## C - Les sites inscrits

Communes	Monuments	Distance (km)
Site Inscrit		
PLAINTEL	Forêt de l'Hermitage-Lorge	13,4

Fig. 76 : Tableau des Sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée

La Forêt de L'Hermitage-Lorge présente un ensemble boisé inscrit qui s'étend sur une importante surface à l'Ouest de la zone d'implantation potentielle. Deux monuments historiques s'inscrivent dans son périmètre : le Château de Lorge et la Croix St-Lambert. Le Château de Lorge, propriété privée, ouvre de manière exceptionnelle les portes de son jardin. Cependant, sa position au coeur de la forêt dans la partie Sud ne constitue pas un enjeu vis à vis du projet puisque celui-ci ne possède aucune vue ouverte. La D700, un axe routier important de l'Ouest de l'aire d'étude, traverse du Nord au Sud la forêt en son centre. De même que pour les monuments, celle-ci est cernée d'un épais couvert arboré qui masque toutes vues en direction de la zone d'implantation potentielle. Ce site inscrit présente par conséquent une **sensibilité nulle**.



© ATER Environnement, 2019

Fig. 77 : Château de Lorge



© ATER Environnement, 2019

Fig. 78 : Carrefour entre la D700 et D7



Avec 41 monuments historiques et 1 site inscrit recensés dans l'aire d'étude éloignée, le patrimoine architectural et paysager représente un enjeu modéré, avec une sensibilité faible en raison du relief vallonné ainsi que des masses boisées qui composent ce territoire et qui empêchent toute covisibilité. Toutefois, la ville de Lamballe située à l'Est de la zone d'implantation potentielle, dans un relief de plaine, fait émerger des monuments dont les vues s'étendent jusqu'à la zone d'implantation potentielle. A ce titre, elle présente un enjeu fort mais une sensibilité modérée du fait de son éloignement géographique qui amoindrit les possibles covisibilités avec le projet.

### 3.6 Synthèse des enjeux paysagers et des sensibilités de l'aire d'étude éloignée

THÉMATIQUES	ENJEUX		SENSIBILITÉS	
Effets cumulés du motif éolien	2	Sur les quatre parcs éoliens présents sur l'ensemble des aires, trois sont regroupés sur la ligne de crête tandis que le dernier est isolé. Disposés en motif de ligne à équidistance les uns des autres, les trois parcs de Trébry, du Placis Vert et des Landes du Mené se situent sur la partie la plus haute du territoire d'étude. Bien que ces parcs présentent une sensibilité du fait de leur emplacement en point haut, ils ne présentent que peu d'intervisibilités avec le futur parc des hauts de Plessala. De ce fait et en raison de la faible présence de parcs éoliens sur l'aire d'étude, l'enjeu est modéré.	2	Dans cette aire d'étude, les questions d'effets cumulés seront principalement perçus depuis les points hauts et les lignes de crêtes, notamment depuis les axes de communication, axes principaux de découverte du paysage. Finalement, peu de zones de l'aire d'étude éloignée permettent de distinguer plusieurs parcs éoliens en même temps que la zone d'implantation potentielle compte tenu des caractéristiques paysagères qui offrent de nombreux masques à la perception. La sensibilité est ainsi faible à modérée.
Les axes de communication	2	La majorité des axes de communication qui sillonnent l'aire d'étude éloignée sont cernés de végétation dans un paysage de vallons, empêchant les vues lointaines. Cependant, quelques ouvertures persistent depuis les points hauts, les hauts de coteaux ou bien les lignes de crêtes. De même, la plaine de Penthièvre à l'Est, caractérisée par ses cultures agricoles, offre des points de vues sur la zone d'implantation potentielle. Par ailleurs, la densité du réseau viaire contribue à définir un enjeu modéré.	1	De manière générale, depuis l'ensemble des axes, qu'ils soient importants ou secondaires, les futures éoliennes ne resteront que très peu visibles ou dissimulées entre les bosquets ou partiellement perceptibles au dessus des cimes. La distance entre ces axes et la zone de projet contribue également à amoindrir les effets visuels des éoliennes dans le paysage. La sensibilité est faible.
Les bourgs	2	En dehors des deux villes de Loudéac et de Lamballe qui représentent un enjeu touristique et de fréquentation, l'aire d'étude éloignée se compose majoritairement de petits bourgs dont l'enjeu est moindre.	1	Au Nord, à l'Ouest et au Sud, les villes, villages et hameaux sont dispersés dans un relief vallonné et une végétation dense de haies et de massifs boisés qui créent des masques visuels en direction de la zone d'implantation potentielle. La sensibilité augmente dès lors que ces derniers sont situés à la limite avec l'aire d'étude rapprochée. Par conséquent, la sensibilité globale est faible.
Les chemins de randonnée & les belvédères	2	L'importance du réseau de sentiers de randonnée, essentiellement répartis entre de nombreux GRP et plusieurs chemins locaux, présente un enjeu modéré.	1	Les nombreux obstacles paysagers tels que les reliefs vallonnés et les boisements ne permettent pas d'ouvertures visuelles en direction de la zone d'implantation potentielle. La sensibilité est donc faible.
Le patrimoine & les sites protégés	2	Avec 41 monuments historiques et 1 site inscrit recensés dans l'aire d'étude éloignée, le patrimoine architectural et paysager représente un enjeu modéré.	2	De manière générale, le relief vallonné et les masses boisées qui composent ce territoire masquent toute possibilité de covisibilité avec le projet. La sensibilité est faible. Toutefois, la ville de Lamballe située à l'Est de la zone d'implantation potentielle dans un relief de plaine fait émerger des monuments dont les vues s'étendent jusqu'au projet éolien des Hauts de Plessala. A ce titre, elle présente un enjeu fort mais une sensibilité modérée du fait de son éloignement géographique qui amoindrit les possibles covisibilités avec la zone d'implantation potentielle.

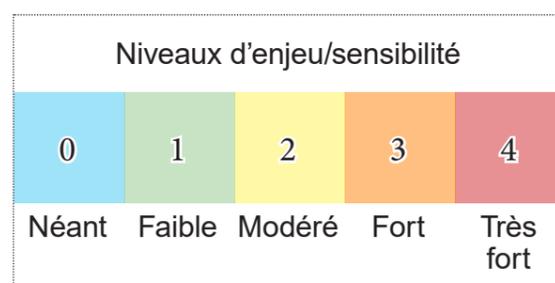


Fig. 79 : Tableau des enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

# Synthèse des sensibilités de l'AEE

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Octobre 2021

Source : IGN 100®  
Copie et reproduction interdites

## Légende

 Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

### Aires d'étude

 Aire d'étude éloignée

 Aire d'étude rapprochée

 Aire d'étude immédiate

### Sensibilités du contexte éolien

 Modérée

 Faible

### Sensibilités des axes de communication

 Modérée

 Faible

 Nulle

 Voie ferrée - Faible

### Sensibilités des bourgs

 Modérée

 Faible

### Sensibilités des itinéraires de randonnée

 Faible

 Nulle

### Sensibilités du patrimoine

#### Monuments historiques

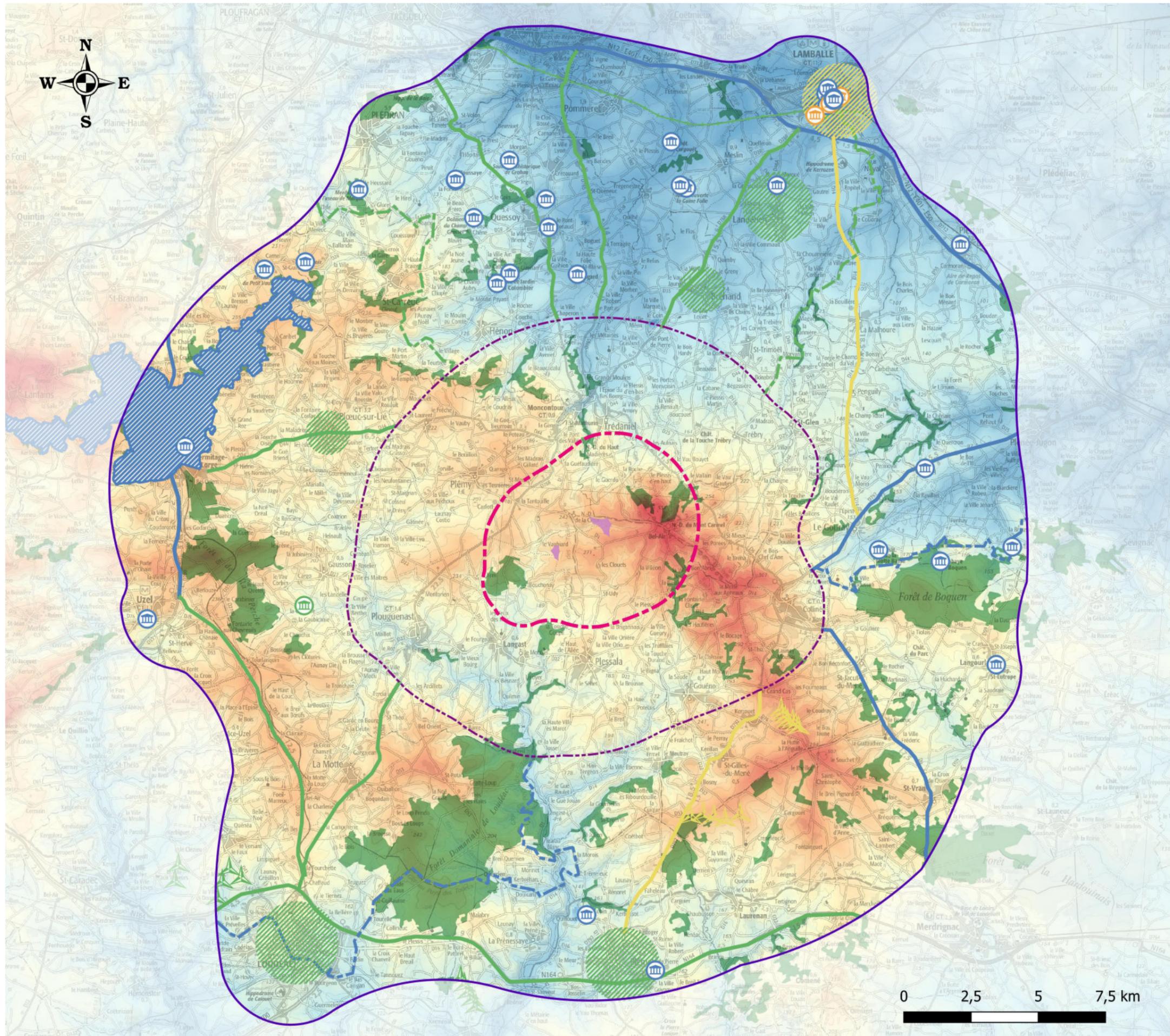
 Forte

 Faible

 Nulle

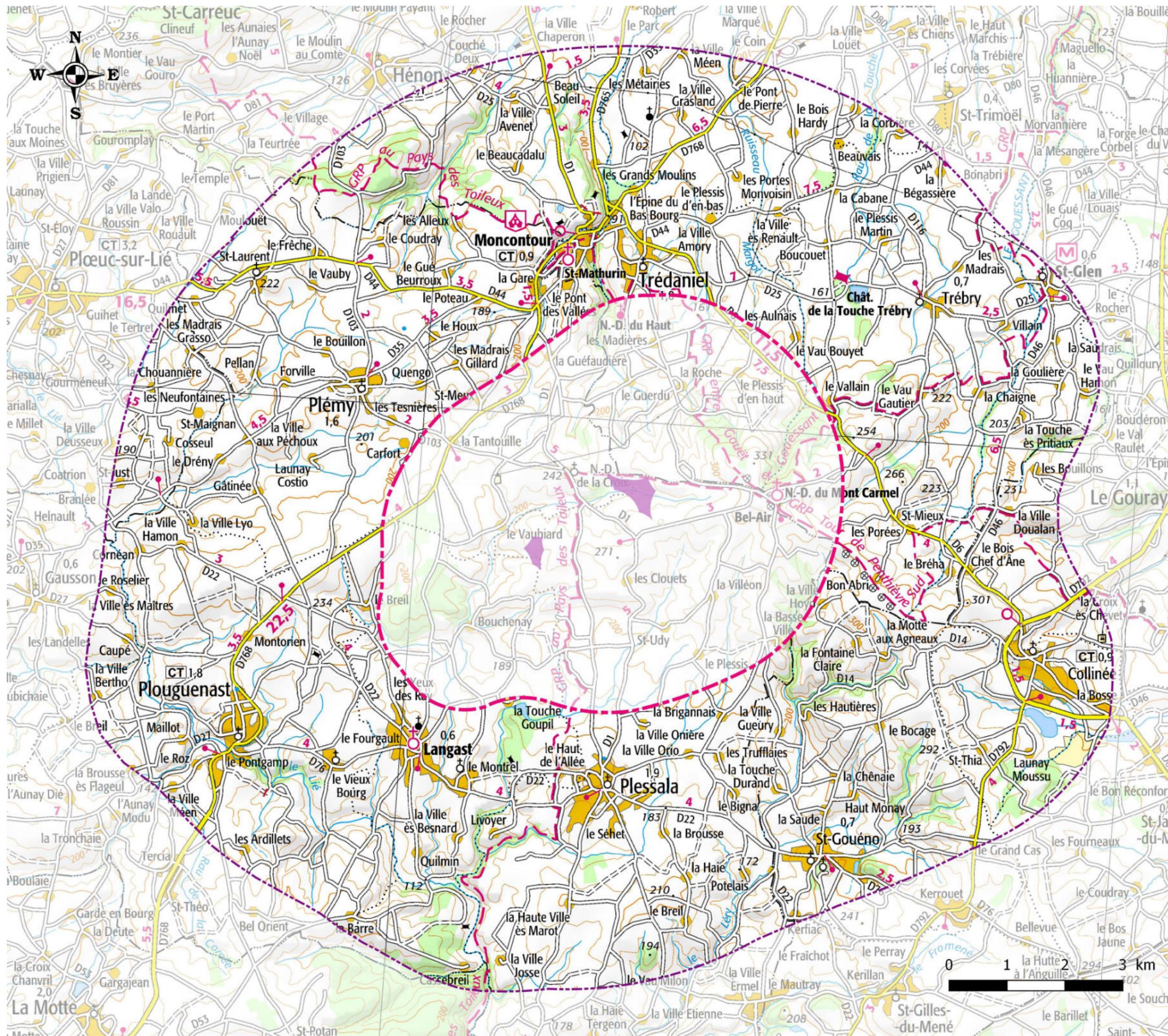
#### Sites protégés

 Nulle





L'aire d'étude éloignée, principalement inscrite dans les deux unités paysagères du Massif du Mené et de la Plaine de Penthièvre à l'Est, présente dans la majeure partie de son territoire un paysage fortement vallonné, sur lequel s'implante une végétation généreuse de masses boisées et de haies denses. A l'inverse, la partie Est de l'aire d'étude présente un plateau ouvert sur lequel s'inscrit l'importante ville de Lamballe. Cette dualité de typologies paysagères permet de définir un Est globalement plus sensible au futur projet que la partie Nord-Ouest et Sud de l'aire d'étude. L'Est est ainsi plus sensible au projet, particulièrement depuis les points hauts et la crête Sud-Est. De manière générale, dans cette aire d'étude, les enjeux concernent principalement les infrastructures de transport, et dans une moindre mesure le patrimoine historique notamment au niveau de Lamballe. Compte tenu du relief et de la végétation qui occultent fortement les vues depuis les différents sites à enjeux en direction du futur projet, la sensibilité globale est faible à modérée.



# Aire d'étude rapprochée

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Septembre 2019

Source : IGN 100® et BD Alti  
Copie et reproduction interdites

## Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

### Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude immédiate